

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE
ARRÊTÉ 2026-041
Code matière : 9.1

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Arrondissement de
Millau

Canton de Saint-Affrique

REPUBLIQUE FRANCAISE

-O-O-O-O-O-

Commune de Vabres l'Abbaye

-O-O-O-O-O-

Arrêté n° 2026-041 du 13 Février 2026

Objet : Arrêté municipal modificatif sur le numérotage des voies

Le Maire de Vabres l'Abbaye,

VU l'article L.2213-28 du code général des collectivités territoriales,

VU le décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994,

VU l'arrêté n° 2023-003 du 10/01/2023, dans lequel sont annexés les numéros officiels attribués et la localisation de ces numéros,

VU les modifications à apporter aux annexes de l'arrêté n° 2023-003,

ARRÊTE

Article 1 – Créations des numéros officiels attribués et localisation de ces numéros :

- Parcelle 286000AC918, n°8 Rue des Hortes, 12400 VABRES-L'ABBAYE
- Parcelle 286000AC919, n°8 bis Rue des Hortes, 12400 VABRES-L'ABBAYE

Article 2 – Suppression des numéros officiels attribués et localisation de ces numéros :

- Parcelle 286000AC261, n°8 Rue des Hortes, 12400 VABRES-L'ABBAYE

Fait à Vabres l'Abbaye, le 13 Février 2026
Le Maire, Frédéric ARTIS

